

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 mars 2015

### Présents :

NICOLAS Stéphane, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, Cécile PIAZZA, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, NICOLAS Jean-François, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier, HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2015 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les membres présents.

### Compte administratif 2014 et compte de gestion.

Après avoir été examiné par le conseil municipal, le compte administratif 2014, (en l'absence Maire qui n'a pas pris part au vote) a été adopté à l'unanimité comme suit :

#### Section de fonctionnement :

- dépenses : 106 665,65 €  
- recettes : 130 807,29 €  
- résultat reporté : + 106 628,12 €  
soit un excédent de 130 769,76 €.

#### Section d'investissement :

- dépenses : 182 308,65 €  
- recettes : 34 361,74 €  
- résultat reporté : + 341 068,68 €  
soit un excédent de 193 121,77 €.

*Restes à réaliser :* 20 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes.

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un excédent de financement de 183 121,77 €.

Par ailleurs, le compte de gestion 2014 du receveur municipal, reprenant la situation identique aux résultats du compte administratif de la commune, a été voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

### Taux d'imposition 2015.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter pour 2015, les taux d'imposition comme suit :

- taxe d'habitation : 16,97 %
- taxe foncière (bâti) : 10,00 %
- taxe foncière (non bâti) : 34,22 %
- C F E : 18,18 %

### Budget primitif 2015.

Après avoir été examiné, le budget primitif 2015 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 259 139,76 €.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 356 739,53 €

### **Subvention au CCLI.**

Suite à la demande de subvention formulée par le CCLI (Centre Culturel de Loisirs Intervillages) de Solgne & Environs, le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 € au profit du CCLI pour l'année 2015.

### **Divers.**

- Le maire expose aux membres du conseil les informations provenant de la CC du Sud Messin à propos des dernières dispositions concernant le ramassage des ordures ménagères, notamment en ce qui concerne les formalités de récupération des anciens containers.
- Dans le cadre du SMASA et du projet de mise aux normes de l'assainissement pour la commune, une personne passera dans chaque foyer afin de relever les systèmes d'assainissement mis en place actuellement. Un courrier d'information a été adressé aux habitants en ce sens pour les prévenir de la venue du technicien.
- Suite aux travaux des membres de la commission d'appels d'offres concernant l'élaboration de la carte communale, le maire a présenté le comparatif détaillé des critères retenus, compte tenu du cahier des charges adressé aux différents bureaux d'études. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de faire appel au bureau d'étude ADT (Atelier du Territoire) pour un montant de 9 972 € TTC.